



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 5 février 2026	Délibération n° 2026-02-05/08 Services techniques
--	---

Le 5 février 2026, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 30/01/2026

ETAIENT PRESENTS (30) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mmes Mary, Jason, MM. About, Dachez, Desrivieres, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, MM. Poisson, Mme Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Naudet, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amedeo, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (01) :

M. Zontone

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (02) :

M. Zakaria, Mme Oziel

SECRETAIRE : MME UMNUS

OBJET : Approbation et autorisation de signature de la Convention d'occupation du domaine public au bénéfice de CYCLONOVA, exploitant du service Veligo location – stationnement d'une maison du vélo mobile

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique de promotion de la pratique du vélo, Ile-de-France Mobilité a confié à Cyclonova l'exploitation du service Véligo Location pour sept années à compter du 1^{er} janvier 2026,

CONSIDERANT que pour assurer cette promotion, présenter la gamme élargie de vélos à la location et conseiller les usagers, Cyclonova propose la mise en place de maisons du vélo sur toute la région,

Accusé de réception en préfecture
Maison du vélo sur toute la région
Date de réception préfecture : 11/02/2026

CONSIDERANT la possibilité d'implanter ponctuellement des maisons du vélos mobiles à proximité de sites stratégiques,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de promouvoir l'usage du vélo et de faciliter l'accès au programme Véligo pour les Soiséens,

VU l'avis de la commission environnement, développement durable et accessibilité du 15 janvier 2026,

VU l'avis de la commission finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies du 29 janvier 2026,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Fayol Da Cunha,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice de Cyclonova pour la mise en place d'une maison du vélo mobile et ces annexes, ci-annexées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à sa mise en application.

Le secrétaire,

Patricia UMNUS


Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

M. REHAIANO


Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **11 FEV. 2026**

Mis en ligne et/ou notifié le : **12 FEV. 2026**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **12 FEV. 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.